

DECISION DU PRESIDENT N° 2021-001

Département de Vaucluse
—
COMMUNAUTE TERRITORIALE
— **SUD LUBERON** —

Le Revol
128 Chemin des vieilles vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

Objet :

VIREMENT DE CREDITS PAR
EMPLOI DES CREDITS POUR
DEPENSES IMPREVUES DU
COMPTE 022 (FONCTIONNEMENT)

Nous, Robert Tchobdrenovitch, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2322-1 et L2322-2,

Considérant qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Président qui doit rendre compte au Conseil communautaire, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit, les pièces justificatives étant annexées à la délibération,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation du dégrèvement GEMAPI prélevé sur les avances de fiscalité d'août 2020, à hauteur de 3 714 €, en mouvementant le chapitre 014 – Atténuation de charges,

Considérant, afin de procéder au rattachement à l'exercice 2020, la nécessité d'inscrire la pénalité liée à l'augmentation du taux de TH en 2018, au chapitre 67, charges exceptionnelles,

Vu les crédits budgétaires ouverts au chapitre 022 « Dépenses imprévues à la section de fonctionnement », à hauteur de 50 000 €,

DECIDE

ARTICLE 1

Il est procédé aux virements de crédits suivants :

- Chapitre 022 – Fonction 01 - Dépenses imprévues : - 260 000 €
- Chapitre 014 - article 7391178 – Fonction 831 : + 5 000 €
- Chapitre 67 – article 6718 – Fonction 01 : + 255 000 €

ARTICLE 2

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4

La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Trésorier de PERTUIS.

Fait à LA TOUR D'AIGUES, le 7 janvier 2021
Certifié exécutoire,

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président,

